COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour diffusion immédiate

PRÉSENCE IMPORTANTE DE CHENILLES : TANNANT, MAIS SANS RISQUE

L'Île-Perrot, le 23 juin 2021 — Cette année, des populations importantes de chenilles spongieuses ont été répertoriées au sud-ouest du Québec, dont sur l'île Perrot. Bien que désagréable, ce grand nombre de chenilles n'est pas dangereux pour la survie des feuillus même si elles se nourrissent des feuilles des arbres.

Source : Jardinier paresseux

Parfois, les arbres font une deuxième foliation afin d'assurer que la photosynthèse puisse se poursuivre. Selon Santé Canada, la période d'alimentation des chenilles de la spongieuse se termine au début du mois de juillet. Au stade adulte, la spongieuse devient un papillon de nuit. L'insecte ne pose pas non plus de danger pour l'humain.

Toutefois, au toucher, la chenille pourrait entrainer une certaine irritation cutanée. Il est donc suggéré d'éviter que les chenilles entrent en contact avec la peau et d'utiliser des gants pour les manipuler. Ces petites bêtes peuvent être ramassées avec un balai et un porte-poussière et déposées dans un seau d'eau savonneuse jusqu'à ce qu'elles meurent et que vous puissiez en disposer.

Il est aussi possible de poser une bande de ruban adhésif en toile (*duct tape*) à l'envers autour du tronc de vos arbres. Les chenilles ne traversent pas le collant du ruban et ne pourront donc pas monter dans l'arbre pour manger les feuilles.

Pour plus d'information, c'est le 6 juillet prochain que sera offerte gratuitement une conférence de l'Agence forestière de la Montérégie, par visioconférence (Zoom). L'inscription est obligatoire au : http://agenceforestieremonteregie.eventbrite.ca. Seront présentés : Reconnaître l'insecte (chenille, papillon, œufs) • Cycle de vie de l'insecte • Ses principaux hôtes • Épidémies — Ici et ailleurs • Impacts sur les arbres, les boisés, les érablières exploitées • Moyens de contrôle et autres solutions • Période de questions. Pour cette conférence, on peut également contacter l'Agence au 1.877.266.5402, poste 238.
Le ministère des Forêts de la Faune et des Parcs du Québec surveille la situation. Pour le moment, aucune intervention ni prescription de pesticides n'est recommandée, particulièrement en zone habitée.